



ASSOCIATION
DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX
DU QUÉBEC

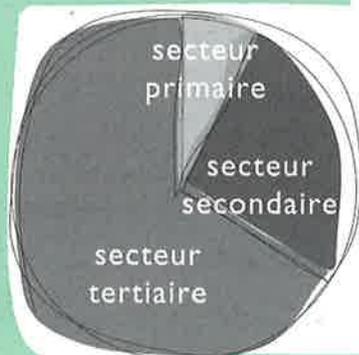
L'Aménagiste

20 ans

d'aménagement
du territoire



le patrimoine



l'économie locale



l'exploitation des
ressources naturelles



le développement local



l'environnement

... ET APRÈS ?

SOMMAIRE

- 3 MESSAGE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR
- 4 CONGRÈS DE L'AARQ 2004
- 15 AARQ 1984-2004 RÉTROSPECTIVE
- 19 LES 20 ANS DE L'AARQ
- 22 CHRONIQUE DU MAMSL
- 23 CHRONIQUE JURIDIQUE
- 24 AARQ 1984-2004

Mot du président

Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement
MRC de Témiscamingue

AARQ (1984-2004) : constance et évolution

Déjà 20 ans! En septembre 1984, il y a 20 ans, un groupe d'aménagistes de MRC créait l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) comme organisme sans but lucratif, avec charte et règlements généraux.

J'ai cherché dans des documents de cette époque pour voir quelles étaient les préoccupations des membres en 1984. Pour l'année 1983-1984, les premiers responsables de l'AARQ se sont réunis neuf (9) fois en l'espace d'un an. En plus du conseil d'administration provisoire, il y avait deux (2) comités : un pour l'organisation du congrès et un autre pour la charte et les règlements généraux. Un sondage a été réalisé cette même année. Les activités souhaitées par les membres : un congrès annuel, des colloques et des rencontres de zones. Les services demandés à l'AARQ : favoriser l'échange d'informations techniques et d'avis légaux. Le programme de travail de l'AARQ pour l'année 1984 comprenait les éléments suivants :

- Faire une liste des documents produits par chaque MRC avec un résumé de 4 ou 5 lignes.
- Tenir des réunions d'information et diffuser des fiches techniques thématiques.
- Préciser le statut des membres associés.

- Mettre à jour la liste des membres.
- Faire inscrire les aménagistes dans le Répertoire des municipalités du Québec.
- Informer toutes les MRC de la cotisation en prévision de l'adoption du budget de 1985.
- Organiser un secrétariat et localiser le siège social.
- Préparer une liste des répondants gouvernementaux pour l'élaboration du schéma.
- Poursuivre les pourparlers avec d'autres associations (Ordre des urbanistes, Association des urbanistes municipaux, Association québécoise d'urbanisme, programme ATDR de l'Université Laval, Corporation des secrétaires municipaux, Ordre des architectes paysagers) pour des échanges de services.

En 2004, certaines préoccupations sont restées les mêmes; d'autres ont évolué ou ont été ajoutées. Avec le présent numéro de cette revue, nous amorçons une réflexion du chemin parcouru depuis 20 ans et des défis qui nous attendent.

Membres du conseil

PRÉSIDENT

Daniel Dufault, MRC de Témiscamingue
ZONE 8 : Abitibi/Témiscamingue

VICE-PRÉSIDENT

Richard Morin, MRC Laurentides
ZONE 7 :
Montréal/Laval/Laurentides/Lanaudière

ADMINISTRATEURS

Gaétan Bélaïr, MRC de Bonaventure
ZONE 1 : Bonaventure/Îles-de-la-Madeleine

Paul Gingras, MRC de La Mitis
ZONE 2 : Bas-Saint-Laurent

Érick Olivier, MRC de La Nouvelle-Beauce
ZONE 3 : Chaudière-Appalaches

Isabelle Lessard, MRC de Maskinongé
ZONE 4 : Mauricie

Yan Triponcz, MRC du Granit
ZONE 5 : Estrie

François Lestage, MRC des Maskoutains
ZONE 7 : Montérégie

Jacques Landry, MRC de Portneuf
ZONE 9 : Région de Québec

Christian Dallaire, MRC de Lac-St-Jean-Est
ZONE 10 : Saguenay/Lac-St-Jean

Philippe Gagnon, MRC des Sept-Rivières
ZONE 11 : Côte-Nord

Pierre Duchesne, MRC de Pontiac
ZONE 12 : Outaouais

Dolorès Gagné
Coordonnatrice et Secrétaire-trésorière

Collaboration spéciale :
Madeleine Provencher

COMITÉS 2003-2004

Affaires corporatives :
Jacques Landry, MRC de Portneuf (responsable)

Affaires municipales :
Jacques Valois, MRC Domaine-du-Roy (responsable)

Congrès 2004 et 20^e anniversaire de l'AARQ :
Érick Olivier, MRC de La Nouvelle-Beauce (responsable)

Formation :
Richard Morin, MRC des Laurentides (responsable)

Site Web AARQ :
Christian Dallaire, MRC Lac-St-Jean-Est (responsable)

Mémoires :
Daniel Dufault, MRC de Témiscamingue

Revue L'Aménagiste :
Pierre Duchesne, MRC de Pontiac (responsable)

REPRÉSENTANTS DE L'AARQ :

Conseil du paysage québécois
André Boisvert, MRC Les Pays-d'En-Haut

Comité SIGAT, MAMSL, DADL :
Richard Morin, MRC des Laurentides

Commission de l'Union des Municipalités du Québec
sur l'aménagement et le transport :
François Lestage, MRC des Maskoutains

L'AMÉNAGISTE

L'Aménagiste est une revue trimestrielle réalisée et publiée par l'Association des aménagistes régionaux du Québec.

Association des aménagistes régionaux du Québec

870, avenue de Salaberry, bureau 303
Québec (Québec) G1R 2T9
Téléphone : (418) 524-4666
Télécopieur : (418) 524-3666

Site Internet :
<http://www.aarq.qc.ca>
Adresse électronique :
secretariat@aarq.qc.ca



Message du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Depuis 20 ans déjà, l'Association des aménagistes régionaux du Québec joue un rôle crucial dans notre collectivité. Lieu d'échange et de perfectionnement, elle regroupe des experts qui travaillent dans les MRC aux quatre coins du Québec afin de promouvoir le partage d'information, d'expériences et d'opinions sur les questions reliées à l'aménagement et au développement du territoire.

Afin de répondre aux besoins des responsables de la mise en œuvre et de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'Association maintient une collaboration de premier plan auprès des municipalités régionales de comté et des communautés métropolitaines. Elle contribue à mettre à profit l'expertise québécoise en aménagement pour assurer un meilleur développement du territoire et l'amélioration de la qualité de vie. Ainsi, cherchant l'équilibre entre les vocations diversifiées qu'un territoire est appelé à remplir à titre de milieu de vie et de lieu de production, les aménagistes concrétisent une vision qui répond tant à une optique globale qu'à des préoccupations locales et régionales.

Fier de la longue tradition de collaboration et de partenariat avec l'Association des aménagistes régionaux, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir est heureux de souligner les progrès accomplis au fil des ans en matière d'aménagement du territoire.

Le passé étant garant de l'avenir, l'Association et ses membres continuent de mettre leurs compétences au service des communautés de toutes les régions du Québec, pour relever avec brio les défis auxquels nous faisons face dans un monde en constante évolution.

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir,
Jean-Marc Fournier

M. Marc-Urbain Proulx : responsable de la présentation des conférences et de l'animation des ateliers

Marc-Urbain Proulx détient un Doctorat en économie régionale d'Aix-Marseille III. Il est professeur titulaire en Économie à l'Université du Québec à Chicoutimi, où il dirige par ailleurs le programme de Doctorat en Développement régional. Il est également directeur de la revue *Organisations et territoires*. Ses intérêts de recherche concernent principalement la dynamique spatiale de l'économie ainsi que la politique publique territoriale. Lui qui écrivait en 1992 un texte intitulé *L'aménagement et le développement; mariage ou concubinage* pourra de nouveau porter un jugement mais cette fois-ci sur le thème du congrès *20 ans d'aménagement du territoire ...et après ?* puisqu'il en sera l'animateur.

C'est d'ailleurs avec beaucoup d'enthousiasme qu'il a accepté cette tâche. Il sera responsable de la présentation des conférenciers, il lancera les discussions en ateliers en plus d'y animer la plénière, laquelle devrait donner naissance, selon lui, à un énoncé de principes associé au congrès. Comment l'aménagement et le développement des territoires sont-ils possibles dans le contexte des stratégies gouvernementales du Québec contemporain ? Comment les aménagistes porteront ces nouveaux défis territoriaux ? Et quels seront les moyens mis à leur disposition ? Comment le système de gouvernance mis en place par les gouvernements supérieurs assurera une gestion et un développement adéquats des territoires ?



L'UPA est heureuse de présenter
ses meilleurs vœux à
*L'Association des
Aménagistes Régionaux
du Québec*
à l'occasion de son 20^e anniversaire.

DE NATURE
passi onnée

UPA L'Union des
producteurs
agricoles
www.upa.qc.ca

La MRC : une institution politique d'avenir

N.D.L.R. Voici des extraits d'un article de M. Jacques Léonard paru dans la revue Municipalité en avril-mai 1982, alors qu'il était ministre des Affaires municipales.

Le ministre actuel des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, peut être considéré comme le principal initiateur de cette vaste réforme de l'organisation municipale que constitue l'implantation des municipalités régionales de comté au Québec. C'est donc à ce titre et à celui d'ex-ministre d'État à l'Aménagement que nous l'avons rencontré pour vous, afin de connaître son bilan personnel de l'opération d'implantation des MRC et son point de vue sur l'avenir de cette nouvelle institution politique régionale.

M – L'implantation des MRC prendra fin dans quelques mois, quel bilan général faites-vous de l'opération à ce jour?

Mon bilan est très positif. Après un an et demi de consultation intensive, l'opération s'achève, si bien que 72 MRC ont reçu leurs lettres patentes à ce jour. [...]

Bien sûr, l'opération a donné lieu à des discussions fort animées dans certains coins du Québec, mais, dans l'ensemble, je considère qu'elle s'est très bien déroulée et tout m'indique que les derniers problèmes devraient trouver leur solution sous peu.

M – L'opération a-t-elle suscité l'intérêt et la participation que vous souhaitiez obtenir de la population au départ?

[...] En ce qui concerne les citoyens, la prochaine étape devrait leur permettre d'entrer en jeu. Au tout début de l'opération, les préoccupations des citoyens en ce qui a trait au découpage du territoire n'ont pas été très présentes. Toutefois, je crois que leur intérêt est appelé peu à peu à grandir : ils connaissent bien l'existence nouvelle et la délimitation du territoire de leur MRC et ils lui attribuent déjà une foule de fonctions. À mon sens, c'est le concept même de la MRC qui va entrer peu à peu dans la tête des gens. Vous constaterez que lorsque les MRC vont amorcer l'élaboration de leur schéma d'aménagement, l'engagement des citoyens sera beaucoup plus net puisque les choix à faire dans l'aménagement du territoire les intéresseront. [...]

Vous savez, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme n'est pas du tout une loi qui s'est fait oublier sitôt adoptée. Selon la procédure qui avait été établie et que nous avons voulue, nous avons mis plus de quatre ans à la mettre au point et à la faire adopter. C'est une procédure inhabituelle qui a favorisé l'implication des parties intéressées. C'est une loi dont on parlera de plus en plus, au fur et à mesure que le temps passe. À mon sens, on commence à peine à discuter de la MRC et je suis convaincu que la population et les élus réfléchissent déjà beaucoup sur ce qu'ils désirent en faire. [...]

M – Les MRC sont parfois constituées de communautés fort diversifiées, n'ayant pas toujours la même conception des problèmes et les mêmes intérêts. Comment, selon vous, cette hétérogénéité va-t-elle se traduire dans la réalité?

Vous savez, le fait d'amener des villes et des municipalités rurales à vivre dans le même territoire et à se définir un avenir commun paraissait impossible au début. Or, on se rend compte aujourd'hui que la MRC regroupe les villes et les municipalités rurales autour d'une même table et que cet objectif que visait la loi 125 et qui paraissait inaccessible initialement a été effectivement atteint.

Apparemment, vous savez, elles ne poursuivent pas le même but, mais en réalité elles font partie du même tissu régional. Vous ne pouvez dissocier la ville de la campagne. S'il y a des ressources forestières dans un endroit par exemple, vous trouverez à proximité une ville où l'on transformera le bois en usine. Dans le même sens, vous pouvez imaginer la présence d'une ville touristique à proximité d'un centre de ski, donc, d'une montagne dont les environs immédiats ne sont pas forcément habités.

En d'autres termes, l'un ne va pas sans l'autre : la ville et la campagne constituent un ensemble régional à la fois intégré et complémentaire. Vous savez, l'harmonie n'implique pas l'uniformité; au contraire, elle suppose que chaque composante complète l'autre selon ses fonctions propres. [...]

Jacques Léonard

ex-ministre
des Affaires
municipales

La MRC : une institution politique d'avenir (suite)

M – Considérez-vous l'implantation des MRC comme une première étape de décentralisation des pouvoirs et des responsabilités entre les divers paliers de gouvernement?

Oui, je pense qu'il s'agit là d'une première étape de décentralisation. Les municipalités regroupées au sein d'une MRC auront à définir ensemble un schéma d'aménagement et l'utilisation qu'elles entendent faire de leur territoire. Elles vont donc, en quelque sorte, définir d'abord ensemble leurs rêves et ensuite, très vite, elles vont se préoccuper de développement, car le fait d'élaborer un plan d'aménagement suppose que l'on dégage en même temps ses perspectives d'avenir; cela veut dire que l'on va penser développement industriel, agricole, touristique, etc. Or, le simple fait de s'interroger sur les perspectives d'avenir va amener, je crois, les gens à désirer assumer plus de responsabilités. [...]

M – Quelle distinction et quel lien doit-on faire entre l'aménagement et le développement?

Je vais vous illustrer la distinction par un exemple. Dans un schéma d'aménagement, vous pouvez prévoir qu'à tel endroit vous allez bâtir un parc industriel; prévoir la localisation du parc constitue une opération d'aménagement. Par ailleurs, la construction du parc

industriel lui-même constitue une opération de développement. Il s'agit donc de deux opérations distinctes: l'une est une prévision, l'autre est une réalisation.

Quant au lien à faire entre les deux, disons que lorsque vous faites votre schéma d'aménagement et que vous projetez de construire ce parc industriel, vous le ferez en tenant compte nécessairement, d'une part, des réalités existant déjà sur votre territoire et, d'autre part, des possibilités ultérieures de développement de votre territoire.

M – Quelle sera l'implication du gouvernement dans l'élaboration du schéma d'aménagement?

De par la loi, le gouvernement est tenu de respecter le schéma d'aménagement élaboré par la MRC. Aussi, il devra transmettre ses points de vue et ses orientations de développement à chacune des MRC. C'est le ministre d'État à l'Aménagement et ministre désigné qui a la charge de coordonner les actions et orientations des ministères et organismes gouvernementaux sur le territoire des MRC. Bien sûr, l'interlocuteur auprès des MRC demeure le ministre des Affaires municipales, mais la coordination sera assurée par le ministre désigné. [...]



CHAMBRE
DES
COMMUNES

Massimo Pacetti

Député de Saint-Léonard / Saint-Michel



Édifice de la Justice
Suite 811
Ottawa, Ontario K1A 0A6
Tél. : (613) 995-9414
Télec. : (613) 992-8523

5450 Jarry E.
Suite 102
St. Léonard, Québec H1P 1T9
Tél. : (514) 256-4548
Télec. : (514) 256-8828

L'avenir démographique du Québec et de ses régions en relation avec le vieillissement de la population

La population du Québec, tout comme celle de la majorité des nations industrialisées, est engagée dans un processus de vieillissement démographique. Les naissances étant moins nombreuses et l'espérance de vie de la population s'élevant toujours de plus en plus, mais surtout l'arrivée des baby-boomers à l'âge de la retraite au cours de la prochaine décennie modifiera certainement la structure démographique du Québec, laissant les personnes âgées prendre une place relative toujours de plus en plus importante au sein de la population. La distribution géographique ainsi que la dynamique démographique particulières des Québécois et des Québécoises sur le territoire nous amènent à nous questionner sur l'ampleur que le phénomène du vieillissement pourrait avoir sur les différentes régions.

Nous ne pouvons évidemment nous attendre à ce que chaque partie de la province soit affectée uniformément par le phénomène. Ceci nous apparaît encore plus clair lorsque l'on s'aperçoit de la place qu'occupe, au sein du Québec, les régions rurales comparativement aux agglomérations urbaines, ainsi que leur comportement démographique bien distinct. En terme d'accroissement, on pourrait presque dire qu'il existe deux Québec : Montréal et le reste ! En effet, la tendance observée ces dernières années permet aux démographes de prévoir, via leurs perspectives démographiques, que la population du Québec devrait bientôt atteindre un certain seuil, voirE commencer à décroître éventuellement, alors que la population de la région métropolitaine de Montréal, laquelle comprend à elle seule actuellement un peu moins de la moitié de la population de l'ensemble du Québec, pourrait continuer de croître de manière relativement significative. Cette situation est également l'affaire d'autres régions métropolitaines québécoises. Quant au reste du territoire, c'est-à-dire lorsqu'on l'a soustrait de ses 7 parcelles dites « métropolitaines », on espère de lui, au mieux, la stagnation de son effectif démographique au courant des 25 prochaines années.

Pour en revenir au vieillissement démographique, on prévoit que ce « Québec hors RMR » comprendra relativement plus de personnes âgées que la moyenne québécoise, soit près de 30 % comparativement à 25 % en 2026. Quant à la région métropolitaine de Montréal, on s'attend pour la même année à un peu plus de 20 % seulement. Des régions telles que celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pourraient même être fortement touchées par le phénomène de vieillissement démographique par la combinaison des effets de deux éléments. D'abord, ces régions compteront sur leur territoire un nombre relatif de personnes âgées plus élevé que la moyenne provinciale, c'est-à-dire des proportions pouvant dépasser les 35 %. Mais également, la part relative des jeunes âgés entre 0 et 19 ans sera vraisemblablement moindre que dans

les régions métropolitaines, oscillant davantage sous la barre des 15 %, qu'aux alentours de 20 %, proportion attendue pour Montréal en 2026.

Ce vieillissement de la population aura sans aucun doute, à long terme, des répercussions sur la vigueur de la croissance démographique. Cependant, lorsqu'on analyse plus attentivement l'augmentation en effectifs des régions métropolitaines, on réalise très rapidement que la composante migratoire y exerce un effet considérable, dont les régions dites « plus éloignées » ne bénéficient pas. En effet, en projetant la population de l'ensemble des RMR tout en faisant l'hypothèse d'une absence de migration jusqu'en 2026, on observe pratiquement une stagnation des effectifs sur les 25 années. C'est exactement la situation qui est attendue pour la population québécoise des régions « hors RMR », mais de façon plus prononcée.

En matière de migrations internationales et interprovinciales, le Québec possède actuellement un solde positif se chiffrant aux alentours de 30 000 individus. Nous accueillons en effet un peu plus de 15 %, en moyenne, des immigrants qui s'installent au Canada. Cependant, ces statistiques font miroiter un portrait qui laisse supposer une attractivité de la province plus élevée qu'elle ne l'est en réalité. De fait, il semblerait, d'après les indices de rétention, que le Québec ne puisse retenir efficacement ses nouveaux arrivants et qu'il ne constitue, pour la moitié des cas, qu'une porte d'entrée vers le reste du Canada, principalement l'Ontario, et les États-Unis. Quoi qu'il en soit, il reste intéressant d'analyser le cas de ces gens que nous réussissons à retenir chez nous.

Avec ce qui a été mentionné précédemment, on ne reste pas vraiment surpris d'apprendre actuellement que c'est dans la métropole québécoise que les trois-quarts des immigrants internationaux s'installent. Il en est sans doute de même pour les entrants venant du reste du Canada. Les autres régions, voire les autres régions métropolitaines québécoises, restent donc bien peu attractives. Encore une fois, cela démontre le caractère bien particulier de Montréal au sein du Québec. Néanmoins, si on s'attarde à un autre type de migration, soit celui des mouvements interrégionaux (ou infraprovinciaux, i.e. entre les régions administratives du Québec), on réalise qu'il concerne un bassin de population beaucoup plus considérable, soit de l'ordre de 217 000 personnes entre 2002 et 2003, et ce, pour ne pas parler des 500 000 personnes qui déménagent sur l'ensemble du territoire québécois, chaque année. Cette mobilité, dont on parle peu en définitive, devrait être au cœur des préoccupations des aménagistes du Québec.

Jacques Légaré

Démographe
Université
de Montréal

Résumé des conférences

Territoires construits, territoires contestés, territoires conciliés : les enjeux et défis de l'aménagement au Québec

Louis Guay
Sociologue

Université Laval

L'objet premier de l'aménagement, c'est le territoire. Mais ce sont aussi les conditions de vie et d'habitat. Le but de l'exposé est de dresser un bref portrait de l'évolution de l'aménagement du territoire au Québec depuis une cinquantaine d'années et de proposer une réflexion sur ses enjeux actuels.

L'aménagement, qu'il soit urbain ou régional, a, en gros, traversé trois périodes. La première période (1950-1970) voit naître de grandes ambitions : il fallait développer les territoires, leurs ressources, améliorer les conditions de vie et d'habitat, faire face à des changements démographiques et spatiaux massifs et rapides. Un esprit rationaliste marque cette période, à l'aube aussi du rattrapage économique et social qui la caractérise. Des innovations importantes sont faites sur un fond d'emprunts intellectuels et organisationnels étrangers qui, aux yeux des planificateurs, apparaissent comme des modèles à suivre. Une expérience pilote régionale, le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), constitue un des exemples les plus marquants d'une vision aménagiste globale du territoire. Mais ce n'est pas la seule.

La deuxième période est caractérisée par une remise en cause, la plupart du temps partielle, mais à l'occasion plus fondamentale, et par une contestation des grandes politiques et visions de l'aménagement de la période précédente. Des erreurs ont été commises ; les acteurs sociaux sont insatisfaits : ils revendiquent d'autres formes d'aménagement et, surtout, une consultation plus grande et un respect plus grand des réalités locales, qu'elles soient urbaines ou régionales.

Enfin, une troisième période, qui voit le jour à partir de la fin des années 1980, se démarque par une prise en compte de nouvelles contraintes et exigences sur la politique de l'aménagement et de l'environnement. Une perspective émergente sur l'environnement et son aménagement, le développement durable, se manifeste et prend de l'ampleur. Les acteurs sociaux et les institutions concernés par l'aménagement sont aux prises avec des problèmes nouveaux, dont celui des villes centres et des régions éloignées. Ils voient s'ouvrir à eux de nouvelles possibilités dans un contexte national et international fort différent. Les décisions se prennent dans un univers social plus complexe, ouvert à de nouvelles idées, comme le développement durable. Une volonté de participation plus active des citoyens et citoyennes à l'aménagement et à la protection de l'environnement définit aussi cet univers social plus exigeant.

L'exposé se terminera par une réflexion plus prospective sur les défis et enjeux qui se posent à l'aménagement du territoire. Trois grandes voies, qui seront brièvement explorées, s'ouvrent à la politique du territoire : le choix du développement et de la croissance ; le repli réglementaire ; le défi du développement durable.



GENIVAR

Yanick Bouchard, ing., M. Ing.
Directeur associé
Bureau de Laval

2525, boul. Daniel-Johnson, bureau 600
Laval (Québec) CANADA H7T 1S9
Tél. : (450) 686-0980 ~ Cell. : (514) 926-2932
Fax : (450) 686-0987
www.genivar.com ~ yanick.bouchard@genivar.com



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

*Bon congrès à tous les
aménagistes du Québec.*

*Francine Gaudet
Députée du comté de Maskinongé
(819) 228-9722*

Résumé des conférences

De la beauté des choses ou pour une politique de points de vue

Les paysages sont les lieux communs par excellence. Il faut voir le territoire comme un immense domaine composé d'innombrables paysages livrés librement à la découverte et à la jouissance de tous. Bien des mots et autant d'expressions viennent à l'esprit quand on pense aux millions de millions de regards possibles sur l'espace qui nous entoure. La terre est grande et bien diverse. C'est dans sa nature, à la Nature, que de montrer tant de visages. Mais encore faut-il avoir les yeux ouverts, c'est-à-dire développer et entretenir la sensibilité nécessaire à la captation de semblables dimensions. Il faut un penchant, une disposition d'esprit, pour ne pas dire un état d'âme.

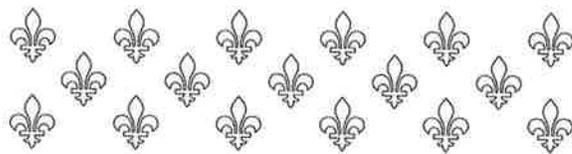
L'état des lieux est donc à l'origine un état d'âme. Ici, le regard est véritablement une réflexion. La beauté est dans l'œil de celui qui regarde. Certains regards sont bien éteints, la vision est un sens qui se cultive et la sensibilité se nourrit de sens. Nous pouvons être aveugles à l'évidente beauté qui nous entoure. L'œil se ferme alors même que nous devrions avoir les yeux ouverts.

À la nature des choses, déjà belles en soi, déjà offertes à l'appréciation de l'œil intelligent, s'ajoute la nature de nos propres créations. L'humain est un aménagiste. Il tond, coupe, déblaie, taille, corrige, défait, refait, invente des espaces. Il a ce pouvoir de création. Voyons donc les choses sous cet angle : la Nature sauvage fut longtemps celle du Créateur, la Nature humaine est celle des nombreux petits créateurs que nous sommes, des demi-dieux qui exercent leur pouvoir de créer leur environnement. Nous créons nous-mêmes comme nous créons l'espace qui nous entoure. D'ailleurs, l'un est le résultat de l'autre. Le paysage humain est bel et bien le reflet de ce que nous sommes.

Voir ou ne pas voir, voilà la question. Vouloir ou ne pas vouloir. Sentir ou ne pas sentir. Et rechercher le beau comme ayant une valeur en soi, sacrée.

Serge Bouchard
Anthropologue

CONGRÈS DE L'AAHQ 2004



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Avec les compliments de :

Janvier Grondin

Député de Beauce-Nord

700, rue Notre-Dame Nord, Suite E, Sainte-Marie-de-Beauce (Québec) G6E 2K9

Tél. : (418) 387-2044 • Fax : (418) 387-4250

Résumé des conférences

L'aménagement du territoire ?

Richard Desjardins
Auteur
compositeur
interprète et
réalisateur

Bien sûr que ce serait une bonne idée ! D'ailleurs, de temps en temps, je vois de belles terrasses et des rocailles ici et là dans les quartiers riches et devant les hôtels de ville. Des petits ponts de bois traité sur les pistes cyclables, aussi. Pour le reste du territoire, un million et demi de kilomètres carrés, je ne vois pas grand chose d'aménagé. Vous, oui ? La toundra, c'est vrai !

À partir du moment où le ministère de l'Environnement n'a plus aucune autorité sur son territoire, mis à part le contrôle des installations sanitaires des chalets, à partir du moment où les compagnies sont les seules à détenir des droits sur le Québec forestier, où le monde minier est encore régi par la « loi DES mines », comment voulez-vous construire un milieu de vie qui ait un sens solide ?

Jusqu'en 1980, la majorité des Canadiens vivaient dans une ville-usine dotée d'une belle équipe de hockey. (Vous savez comment s'appelait l'équipe de Trail, ville-fonderie de la Colombie-Britannique ? Les « Smoke Eaters » !) Le *pattern* est encore aujourd'hui largement répandu. Beaucoup vivent

encore près d'un gisement, d'une papetière au bout de la rivière. Trait sociologique unique au Canada. Et comme nous sommes un peuple confiné dans l'extraction primaire de ressources naturelles - du vrac, toujours du vrac - c'est normal que les schémas d'aménagement se résument à la facilitation du pillage. Quand il est terminé, le pillage, le peuple « aménagé » dans la région de Montréal et dans la vallée de la Gatineau. Nous ne désertons pas les régions, ce sont les régions qui nous désertent.

L'absence abyssale de droits autres qu'industriels sur le territoire me sidère. La société n'y est reconnue qu'en tant que force ergonomique. Les Algonquins du lac Barrière vivent dans l'immensité boréale à 8,3 personnes par cabane. Il est juridiquement impossible de poursuivre une compagnie minière pour dommage environnemental, etc.

L'aménagement commencera avec l'acquisition de ces droits sociaux. Avec le rapatriement de la gestion du territoire au ministère de l'Environnement. Avec la signature d'un biologiste au bas d'un contrat forestier.



GUY ANDRÉ
DÉPUTÉ DE
BERTHIER-MASKINONGÉ



CHAMBRE DES COMMUNES

343, av. Saint-Laurent
Louiseville (Québec) J5V 1K2
Téléphone : (819) 228-1210
Sans frais : 1 866 311-1210
Télécopieur : (819) 228-1181
Courriel : andreg1@parl.gc.ca

FÉLICITATIONS POUR VOS 20 ANS

LE CERFO A LE MÊME ÂGE.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous nos clients depuis 20 ans.

Comme Centre Collégial de Transfert de Technologie en Foresterie œuvrant sur l'ensemble du Québec nous pouvons offrir une gamme diversifiée de services et des avantages fiscaux des plus intéressants. Notre équipe d'experts demeure à votre service.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMMUNIQUEZ AVEC ANIK OU CLAIRE

Tél. : (418) 659-4225

Téloc. : (418) 659-4226 Site : www.cerfo.qc.ca



Les enjeux des changements climatiques sur l'aménagement du territoire

M. Claude Villeneuve, biologiste et professeur, est directeur de la chaire Éco-Conseil au département des sciences fondamentales de l'UQAC. Il était jusqu'au 8 mai dernier président de la Commission sectorielle des sciences naturelles, sociales et humaines de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Il agit également à titre d'expert dans plusieurs dossiers environnementaux au niveau national et international.

Fondateur de la Région laboratoire du développement durable Saguenay-Lac-Saint-Jean, il a aussi œuvré au sein du Programme canadien sur les changements à l'échelle du globe. Auteur de plusieurs livres sur l'environnement, il a, entre autres, été le directeur de l'Institut européen pour le Conseil en environnement de Strasbourg (France) et rédacteur en chef de la revue *Ecodécision*. Il a reçu de nombreuses distinctions pour ses travaux, en particulier le prix de Scientifique de l'année 2001 de la société Radio-Canada. Il a été reçu au Cercle des Phénix de l'environnement en 2002 et il a reçu le prix Georges-Préfontaine de l'Association des biologistes du Québec en 2003.

Les changements climatiques risquent de transformer à moyen terme de nombreuses caractéristiques souvent propres à une région et d'affecter du coup ses perspectives de développement. Tant dans le domaine de l'agriculture que de la forêt, dans la production hydroélectrique ou dans celle de l'aluminium que dans le tourisme, les changements climatiques rendront plus aléatoires la prévision des futurs possibles des régions.

S'il peut s'avérer possible de prévoir correctement les précipitations à quelques jours d'intervalle, l'aménagement du territoire, pour éviter des dommages liés à une augmentation de la variabilité climatique, sera autrement plus difficile et exigeant. Cet aménagement préventif appartiendra totalement aux autorités régionales et les aménagistes seront au cœur de cette nouvelle réalité. Nier celle-ci, c'est se condamner à subir les conséquences négatives sans espoir de tirer avantage des occasions d'occuper de nouveaux créneaux de développement des régions. Il est ainsi impératif que des professionnels comme les aménagistes soient dès à présent à l'avant-garde de cette réalité et qu'ils continuent d'être les agents de changements en éco-conseil qu'ils ont su être dans leur milieu depuis 20 ans.

Claude Villeneuve
Biologiste
et professeur

Université
du Québec
à Chicoutimi

Directeur
de la chaire
Éco-Conseil au
département
des sciences
fondamentales
de l'UQAC



*Félicitations pour ce
20^e anniversaire
et bon congrès !*

Nathalie Normandeau

Nathalie Normandeau

Députée de Bonaventure

Ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme

Ministre responsable de la région de la Gaspésie

et des Îles-de-la-Madeleine

Résumé des conférences

20 ans d'urbanisme et d'aménagement du territoire: y a-t-il de quoi pavoiser?

Gérard Beaudet
Urbaniste

Directeur, Institut
d'urbanisme

Chercheur
associé,
Chaire en
paysage et
environnement

Déjà, en 1993, à l'occasion des chantiers menant à l'adoption des premiers schémas d'aménagement, on pouvait se questionner sur l'importance et la pertinence de ces documents relativement à l'évolution du territoire du sud du Québec. Certes, plus de 25 ans après le dépôt du rapport La Haye, le Québec se donnait enfin les moyens d'une planification de l'urbanisation et de l'aménagement de son territoire humanisé. Qu'en était-il cependant du contenu des schémas et de leur potentiel d'encadrement et d'infléchissement des grandes tendances en matière d'utilisation et d'occupation du territoire? Si les schémas d'aménagement des MRC dans leur ensemble semblaient de meilleure tenue que ceux qu'avaient adoptés les communautés urbaines de Montréal, Québec et Hull, les résultats de ce vaste exercice étaient-ils pour autant à la hauteur des attentes trop longtemps contenues et des investissements consentis?

Bien qu'aucun véritable bilan critique n'ait été effectué, rares furent ceux qui auraient donné aux aménagistes et aux décideurs plus que la note de passage. Mais, suggérerait-on, à défaut de révolutionner la planification physico-spatiale, l'exercice aurait au moins eu le mérite d'obliger les élus à se concerter en vue de s'entendre sur certaines préoccupations et sur certains objectifs communs. Mais, dans l'ensemble, le bilan s'est avéré plutôt mince. La lecture des schémas ne suggérait-elle pas que le Québec était une société en plein développement, comme si la chute de la natalité, le vieillissement de la population, la désindustrialisation, l'exode des régions, l'effilochage croissant des lointaines périphéries métropolitaines, le vieillissement des infrastructures, les dommages causés à l'environnement, les coûts exorbitants de l'étalement urbain, l'érosion socio-économique de plusieurs quartiers anciens et de nombreuses petites villes étaient des phénomènes dont la *Belle Province* avait été épargnée. En fait, on planifiait l'organisation du territoire comme on l'aurait fait à l'époque du dépôt du rapport La Haye, la sensibilité des auteurs du document *Montréal Horizon 2000* à certaines problématiques en moins.

Depuis, on s'est engagé dans la préparation et l'adoption de schémas d'aménagement de deuxième génération, cependant que les communautés métropolitaines ont amorcé leurs travaux. Y a-t-il lieu de réviser les évaluations et les critiques formulées il y a une décennie? Malgré des disparités régionales certaines, le Québec se serait-il enfin donné les moyens d'une réelle cohérence aménagiste? N'aurait-on pas plutôt, en imposant de nouveaux contenus à portée (en apparence?) stratégique, relégué au second plan les préoccupations spécifiques à l'aménagement de l'établissement, occultant par la même occasion la nécessité d'un bilan? L'accent mis sur le paysage, la mise en valeur touristique des ressources, le développement durable témoigne-t-il d'une certaine maturité ou révèle-t-il au contraire une fuite en avant caractérisée par la récupération de sensibilités émergentes? Est-il même encore approprié de se préoccuper d'aménagement en ces temps où plusieurs, élus comme professionnels, ne jurent que par la gestion urbaine et territoriale?

En d'autres termes, le Québec aurait-il été en retard d'une révolution alors que le néolibéralisme et la mondialisation s'apprétaient à saper les fondements idéologiques, technocratiques et financiers de l'État planificateur et interventionniste, dans un Québec où, au demeurant, l'essentiel des grandes interventions spatiales structurantes avaient été achevées en marge d'un véritable cadre de référence? Un peu plus de vingt ans après l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce sont là quelques-unes des questions qui méritent de retenir l'attention.

Si la situation au Québec apparaît souvent pire qu'en de nombreux autres lieux où les traditions aménagistes sont plus et mieux enracinées, le questionnement peut néanmoins bénéficier d'une mise en perspective étendue. La crise de l'urbanisme et de l'aménagement comme pratique professionnelle, la poursuite de tendances à l'étalement déplorées par plusieurs, le succès mitigé de solutions inspirées des mouvements du nouvel urbanisme et du *Smart Growth*, le développement de conurbations de villégiature, le dépeuplement des régions ressources et la réorganisation de l'agriculture, l'accroissement des mobilités intramétropolitaines et le recul du transport public en regard de la part relative des déplacements, la critique des formes traditionnelles de gouvernement métropolitain, de même que la transformation radicale de l'offre commerciale, sont en effet quelques exemples de problèmes structurels qui ne sont pas l'apanage du Québec.

Il convient donc de se positionner de manière à discerner ce qui est propre au Québec et à mettre en évidence ce qui ressort de tendances qui transcendent les frontières nationales et les moyens d'intervention habituels.

GRUPE
GID inc.
EXPERTS-CONSEILS

Certifié
ISO
9001

AQUEDUC - ÉGOUT - VOIRIE
STRUCTURE
MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ
ENVIRONNEMENT

11505, 1^{re} Avenue Est, Bureau 200
Saint-Georges (Québec) G5Y 7X3

Tél.: 418-228-8041 • Fax: 418-228-8045

Courriel: groupegid@gld.qc.ca Site Web: <http://www.gld.qc.ca>



Lorsque l'autonomie municipale piège le développement

Depuis plusieurs années déjà le monde municipal exprime, de façon soutenue, sa volonté d'assumer la responsabilité du développement économique de son milieu. Ainsi à travers les époques, les changements de gouvernements et les nombreuses commissions de toutes sortes, l'autre constance aura été que le renforcement de la capacité d'action des élus municipaux emprunte invariablement la voie de la décentralisation ainsi que celle de l'attribution de nouveaux pouvoirs et de responsabilités accrues accompagnés des ressources nécessaires à leur accomplissement.

Il faut par ailleurs admettre qu'à l'issue des transferts et des réformes de toutes sortes, le modèle municipal tel que nous le pratiquons depuis toujours correspond de moins en moins en 2004 aux attentes des citoyens d'une part et aux exigences de l'État d'autre part.

Au cours des 30 dernières années, le rôle des élus locaux s'est radicalement transformé alors que la structure municipale elle-même est généralement restée figée, sauf, je dirais pour le cas des fusions forcées. L'habit n'a tout simplement pas suivi la croissance de son porteur. On aura bien tenté à la fin des années 70, par la création des MRC, de dessiner une structure d'accueil supralocale conçue pour recevoir de nouvelles responsabilités. Vingt-cinq ans plus tard, force est de reconnaître que les ambitions de l'époque se sont presque toutes cassées les dents sur le sacro-saint principe de l'autonomie locale. Passe encore pour les poubelles, mais l'idée même de partager son pouvoir local constitue pour plusieurs élus une hérésie qui conduit malheureusement bien souvent au mal développement de nos territoires.

Le véritable changement que l'on recherche tous doit viser une plus grande efficacité dans nos façons de faire et suppose bien plus qu'un changement de structures. Accepter de revoir nos façons de faire, c'est d'abord accepter de partager un même destin en mettant à contribution les potentiels de chacune de nos communautés d'appartenance dans un « espace-territoire » redéfini et réapproprié.

Un territoire d'appartenance ne se décrète pas : il doit être un espace de reconnaissance mutuelle et de la volonté d'en partager les efforts de développement ainsi que la richesse qu'il génère.

Il devient de plus en plus évident que nous avons tous atteint ou presque la limite des transferts successifs rarement accompagnés des ressources pour les assumer correctement autrement qu'en pompant dans les budgets locaux avec le résultat que la MRC est souvent devenue pour plusieurs une menace à l'autonomie locale. Sans compter que la capacité de payer a atteint, pour plusieurs, sa limite avec les

nouvelles responsabilités de la mise aux normes de l'eau potable, la sécurité incendie, la Sûreté du Québec, le développement local et j'en passe.

C'est ainsi que l'impasse dans laquelle nous nous retrouvons est la résultante d'un projet inachevé. Inconséquence ou manque de courage politique, toujours est-il qu'il nous faut, maintenant plus que jamais, COMPLÉTER LE TRAVAIL et faire de nos MRC un lieu de cohésion et d'interface aux nouvelles grandes villes fusionnées.

C'est donc avec cette vision d'avenir, de bâtir sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy une nouvelle synergie tout en donnant à nos structures municipales une nouvelle personnalité, que j'ai proposé à mes collègues une réforme majeure basée sur le principe de la subsidiarité municipale dans un document que j'ai intitulé « Pour oser le changement ».

Une des prémisses de ma réflexion était la suivante : pour administrer une population de 32 000 citoyens (population par ailleurs en décroissance), est-il toujours nécessaire en 2004 de maintenir 9 conseils municipaux, 54 élus, 1 MRC, 10 budgets distincts, 10 comptes de taxes distincts? Dans ce contexte, sommes-nous vraiment efficaces, efficients et compétitifs?

Je crois que nous sommes, comme territoire, rendus à une étape de croissance et d'évolution où il nous faut relever ensemble le défi de la cohésion et de l'harmonisation afin de nous ajuster à notre environnement sociopolitique où la ruralité que nous partageons tous doit s'inscrire dans la modernité et la prospérité.

Afin de bâtir cette nouvelle personnalité municipale pour relever le défi du développement et de la croissance, j'ai proposé la mise en place d'un conseil municipal supralocal élu au suffrage universel. De façon à garantir le nécessaire équilibre « urbain-rural », j'ai suggéré un élu par tranche de 3 000 électeurs en milieu urbain et 1 par 1 500 en milieu rural. D'autre part, et de façon à contribuer au succès de cette réorganisation, il faudra reconnaître la pérennité et la personnalité des entités locales comme assises de la nouvelle entité municipale.

Donc, de façon à garantir à ce projet de réorganisation son indispensable caractère inclusif, il faudra prévoir la mise en place de conseils de communautés responsables de l'administration des services de proximité et élus pour des mandats de durée identiques à ceux du conseil unifié dont l'une des priorités consistera à revoir tout le partage de la fiscalité sur l'ensemble du nouveau territoire basé sur le principe de l'équité.

**Bernard
Généreux**
Préfet

MRC
Domaine-du-Roy

Lorsque l'autonomie municipale piège le développement (suite)

Ne nous y trompons pas ! Le monde municipal tel que nous le connaissons est convié à un changement culturel majeur tant dans sa manière de concevoir que de réaliser le développement.

Ainsi, le défi que j'ai proposé à mes collègues est un appel à leur mobilisation autour d'objectifs de développement et de recherche d'une meilleure équité fiscale, une plus grande justice sociale, une meilleure cohérence administrative et une plus grande responsabilisation des citoyens.

Enfin pour réussir la décentralisation, il faut sortir de l'ambivalence que l'on impose aux élus municipaux, qui consiste à défendre les intérêts de sa municipalité d'origine et à gouverner au sein d'une MRC.

Cette cohérence dans la référence au territoire m'apparaît comme un préalable indispensable pour aborder la responsabilité du développement pour laquelle nous nous estimons plus que jamais prêts à accueillir.

En terminant, j'aimerais vous inviter, vous les aménageurs des MRC, à accompagner et à supporter vos élus dans le cadre de vos travaux. Vous savez, vous êtes les artisans en arrière des schémas d'aménagement et de développement. Cet instrument d'importance pour supporter le développement futur de chacune de nos communautés devra inclure dorénavant un énoncé d'une vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social. Chez nous, nous sommes à besogner à ce travail.

Ce que je vous ai livré aujourd'hui, c'est ma « vision politique » de la MRC du Domaine-du-Roy. Vous de votre côté, chacun chez vous, dans un avenir rapproché, vous aurez à proposer à vos décideurs une organisation spatiale de votre territoire qui s'inscrira dans la foulée de la vision de développement qui sera retenue. Les défis sont drôlement intéressants car de vos travaux, c'est tout le développement de votre territoire qui est en jeu, lequel développement doit nécessairement passer par les potentialités qu'offre celui-ci.



Bolduc, Poulin & Associés, s.e.n.c.
Arpenteurs-Géomètres

Québec • Sainte-Marie-de-Beauce
Lac Etchemin, Bellechasse • Lac Mégantic
Saint-Joseph-de-Beauce • Saint-Georges-de-Beauce

www.ecceterra.com

ecce terra



Maxime Arseneau

Député des Îles-de-la-Madeleine
Porte-parole de l'Opposition officielle
pour le travail et les pêcheries
Vice-président de la Commission
de l'éducation

Bureau de circonscription
97, chemin Principal, Cap-aux-Meules
(Québec) G4T 1C3
Téléphone: (418) 986-4140
Télécopieur: (418) 986-2577

Québec

Envir'eau

P U I T S

Programme de recherche d'eau souterraine
Aires d'alimentation
Périmètres de protection
Évaluation DRASTIC
Expertise légale

Renald McCormack Géologue

Expert en puits et en hydrogéologie régionale

904, du Belvédère, Saint-Nicolas G7A 3V3
Tél. : (418) 831-8987
Fax : (418) 831-7288

Inventaire des thèmes abordés lors des colloques et des journées de formation de l'AARQ

COLLOQUE 1985

« Les M.R.C. communautés régionales se rencontrent pour parler aménagement »

- Aspects particuliers de la L.A.U.
- Les avis en vertu des articles 11 et 16 de la L.A.U. : les intervenants
- La M.R.C. de Matapédia : une expérience
- La place de l'animation et de la consultation dans l'opération schéma d'aménagement

COLLOQUE 1986

« L'aménagement, la M.R.C., l'avenir »

- La notion de conformité dans la L.A.U. (la conformité des plans et des règlements municipaux : une problématique régionale/la conformité des interventions gouvernementales : un défi de taille pour les M.R.C.)
- L'aménagement-la M.R.C. -l'avenir (constats et perspectives)

COLLOQUE 1987

9 et 10 avril • Trois-Rivières

« La mise en œuvre du schéma d'aménagement : plan et règlements d'urbanisme »

- Le plan d'urbanisme : phase préparative
- Le plan d'urbanisme : phase d'élaboration
- Le plan d'urbanisme : son rôle et outil de gestion
- Le plan d'urbanisme : sa conformité

COLLOQUE 1988

20 et 21 avril • Magog

« Les plans et règlements d'urbanisme : reflet de notre milieu »

- La réalisation des plans et règlements d'urbanisme
- La notion de conformité

COLLOQUE 1989

15 et 16 juin • Percé

« Le dynamisme des schémas »

- La conformité : M.R.C. -Municipalités locales
- La conformité et la Commission municipale
- La cohérence des schémas d'aménagement : M.R.C.- Québec

COLLOQUE 1990

7 et 8 juin • Tadoussac

« Notre cadre de vie : vers une démarche prospective »

- Réserve de la biosphère : un nouveau concept
- Concept de mise en valeur des sites récréo-touristiques sur la Côte-Nord
- La promotion de l'esthétisme à travers nos champs d'intervention
- Les outils de gestion du patrimoine bâti et de son environnement
- La gestion des boues de fosses septiques
- Réglementation concernant les activités reliées à l'eau

COLLOQUE 1991

6 et 7 juin • Saint-Félicien

« Des enjeux régionaux d'aménagement »

- Les schémas de demain : une approche régionale
- Un lac, une région : le cas du lac Saint-Jean
- La rivière Ashuapmushuan : une vision d'ensemble

COLLOQUE 1992

Mai • Îles-de-la-Madeleine

« Le schéma d'aménagement »

- Outil de planification, mais aussi instrument de communication
- Forme, structure et mise en œuvre à cet outil

COLLOQUE 1993

27 et 28 mai • Saint-Georges, Beauce

« Développement régional et occupation du territoire »

- Modèle d'une agence de bassin versant
- Problématique des inondations en Beauce
- Circuit vallée de la rivière Chaudière et Haut-Pays
- La ruralité : aménagement et développement
- Ateliers simultanés sur le thème : « Les ressources et le développement local et régional » (forêt, agriculture, outils de développement économique)

FORMATION 1994

27 octobre • Sainte-Foy

« Le nouveau contenu du schéma d'aménagement »

- Le plan d'action
- Les contraintes de nature anthropique
- La planification du transport
- Les zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement

Jacques Landry
Directeur

Service de
l'aménagement
et de l'urbanisme

MRC de Portneuf

FORMATION 1997

22 octobre • Sainte-Foy

- Le développement local
- Expériences étrangères
- L'aménagement du territoire et le développement local

FORMATION 2000

23 mai • Île Charron

12 juin • Sainte-Foy

« Les 20 ans de la L.A.U. »

- Nature et effets d'un schéma d'aménagement et d'un plan d'urbanisme
- Les interventions gouvernementales (provinciale et fédérale) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la protection du territoire et des activités agricoles
- Le pouvoir de zoner et l'exercice du pouvoir de zoner

FORMATION 2001

1^{er} et 2 février • Trois-Rivières

« L'eau souterraine »

- Approfondissement des connaissances
- L'intégration des problématiques entourant la ressource eau et les schémas d'aménagement
- Cartographie hydrogéologique inventaire de la ressource en eau souterraine
- Outils de gestion / Intervention en eau souterraine
- Le droit de l'eau
- L'aménagement du territoire et les mesures de protection environnementale de la ressource en eau souterraine
- Planification locale et protection de l'aquifère

FORMATION 2001

7 et 8 juin • Magog

« Les paysages »

- Principaux enjeux soulevés par la question du paysage au Québec
- Concept de paysage : quelques points de repère
- Les approches et méthodes de caractérisation : analyse visuelle de type expert
- Les approches et méthodes de caractérisation socioculturelle
- Les approches et méthodes de caractérisation issues de la géographie physique et de l'écologie
- Les approches et méthodes de caractérisation pour l'analyse de la dynamique et de l'évolution des paysages

- L'expérience québécoise des paysages dans les MRC
- Les approches et outils autres que québécois

FORMATION 2002

23 octobre • Sainte-Foy

« Les MRC et les cours d'eau municipaux »

COLLOQUE 2002

6 et 7 juin • Alma

« MRC et développement local »

- Ateliers sectoriels (Bilan : Entente délégation gestion TPI, Plan de développement du site historique Val-Jalbert, Véloroute des bleuets : après-construction, Bilan ouananiche, PRDTP, Réorganisation municipale : l'exemple du Saguenay.)
- Visite des aménagements cyclables

FORMATION 2003

22 octobre 2003 • Sainte-Foy

« Dispersion de l'habitat et développement périphérique »

COLLOQUE 2003

4, 5 et 6 juin • Îles-de-la-Madeleine

- Atelier juridique
- Le tourisme
- La politique nationale de l'eau
- Les eaux souterraines aux Îles : un défi de développement durable

FORMATION 2004

Avril et mai

Québec, Rimouski, Lachute, St-Hyacinthe

« Problématiques d'aménagement reliées au réseau d'électricité et réalisation de projets majeurs de Lachute, St-Hyacinthe, production et de transport d'électricité »

- Partie 1 : Problématiques d'aménagement reliées au réseau d'électricité
 - La participation d'Hydro-Québec au schéma d'aménagement
 - Le réseau de distribution d'électricité
 - Le réseau de transport : entretien et mise en valeur des emprises
- Partie 2 : Réalisation des projets majeurs de production et de transport d'électricité
 - Le processus d'étude et d'autorisations gouvernementales pour les projets majeurs
 - Le processus d'information et de participation publique
 - Visite d'une installation d'Hydro-Québec ou d'un aménagement particulier

Inventaire des thèmes abordés lors des congrès de l'AARQ

CONGRÈS 1984

- Proposition préliminaire d'aménagement
- Périmètre d'urbanisation
- Application du règlement de contrôle intérimaire

CONGRÈS 1985

25 et 26 octobre • Québec

« La proposition d'aménagement »

CONGRÈS 1986

« Des perspectives de l'aménagement du territoire du Québec »

- Information/consultation (schéma d'aménagement)
- L'entrée en vigueur des schémas d'aménagement
- Le rôle de l'aménagiste au sein des M.R.C.

CONGRÈS 1987

« L'aménagement, des principes à la pratique »

- Les pouvoirs et responsabilités du Gouvernement et des M.R.C. en matière d'aménagement du territoire
- Les terres publiques
- Loi des « trois chaînes »
- Plan d'aménagement d'ensemble

CONGRÈS 1988

« Aménagement et développement : confrontation ou harmonie »

- Planification spatiale et planification du développement
- Agriculture et foresterie
- Industrie
- Environnement
- Tourisme et récréation

CONGRÈS 1989

- La loi 100 (modifiant L.P.T.A.Q.)
- Atelier : l'environnement

CONGRÈS 1990

25 et 26 octobre • Québec

« Schémas de deuxième génération : une approche à définir »

- Révision des schémas
- La régionalisation du service d'inspection municipale : une alternative intéressante
- Problématique environnementale

CONGRÈS 1991

31 octobre et 1^{er} novembre • Laval

« L'aménagement du territoire à l'ère des réformes du monde municipal »

- Le schéma d'aménagement et le développement économique et social des régions
- Responsabilisation des autorités municipales suite à la révision des zones agricoles
- Clinique : Plan d'action Saint-Laurent
- Les effets de la réforme municipale sur le processus d'aménagement du territoire

CONGRÈS 1992

22 et 23 octobre • Québec

- Les périmètres d'urbanisation dans le cadre de la révision des schémas
- Les parcs régionaux
- Atelier légal
- La planification stratégique appliquée à l'aménagement du territoire

CONGRÈS 1993

28 et 29 octobre • Québec

« Spécial 10^e anniversaire »

- La réaffectation des emprises ferroviaires abandonnées
- Gestion de l'environnement
- Forum sur l'avenir de l'aménagiste
- Le certificat de conformité émis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
- Démarrage de la révision du schéma : document prévu à l'article 56.1 de la L.A.U.

CONGRÈS 1994

28 octobre • Sainte-Foy

« Réflexion préparatoire à la tenue des états généraux du paysage québécois »

CONGRÈS 1995

26 et 27 octobre • Mont-Tremblant

« 12^e congrès annuel de l'AARQ »

- Le concept de la forêt habitée
- Protection et développement des activités agricoles
- Gestion de l'urbanisation : le cas de la région de Montréal
- La station touristique du Mont-Tremblant

CONGRÈS 1996

30 octobre et 1^{er} novembre • Sainte-Foy

« 13^e congrès annuel de l'AARQ »

- Règlement des carrières et des sablières et des sites d'enfouissement de matériaux secs
- Propositions de schéma d'aménagement révisé – état de la situation
- Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée du Bas-St-Laurent
- Plan de gestion d'un circuit cyclable : la véloroute des « bleuets »
- Gestion du parc de la Yamaska par les gens du milieu
- Acquisition de la station de ski du Mont Grand-Fonds par la MRC de Charlevoix-Est
- Portée des modifications de la loi 23 modifiant la loi sur la protection du territoire agricole

CONGRÈS 1997

23 et 24 octobre • Sainte-Foy

« L'aménagement du territoire et le développement local »

- Le développement local
- Expériences étrangères
- L'aménagement du territoire et le développement local
- Le développement local : politique et C.L.D.
- Pourquoi prendre le virage du développement local ?
- Le contenu du schéma d'aménagement en rapport avec le développement local
- Géomatique et inforoute
- La MRC et le développement local

CONGRÈS 1998

22 et 23 octobre • Sainte-Foy

« Solutions et trucs d'aménagistes »

- Ateliers simultanés :
 - Bas-Saint-Laurent : cadre de référence élaboré par les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant le contrôle accru des usages en milieu agricole
 - Saguenay/Lac-Saint-Jean : la délégation de gestion au profit du développement
 - Mauricie/Bois-Francs : réforme de la gestion de la zone agricole
 - Côte-Nord : intégration des outils de gestion du territoire du MRN-Terres et des MRC dans le contexte de la délégation de gestion des baux de villégiature
 - Estrie : pot-pourri de 3 SAR et 1 PSAR de l'Estrie
 - Abitibi-Témiscamingue : contrôle des activités forestières en forêt privée
 - Outaouais : « L'ATINO », l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais
 - Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine : projet de gestion intégrée du Parc de la Gaspésie
 - Montérégie : stratégie d'implantation de la géomatique, ou comment vendre son projet aux élus
 - Chaudière-Appalaches : la réduction de la pollution d'origine agricole
 - Mtl/Laval/Laurentides/Lanaudière : guide de caractérisation des paysages patrimoniaux des Laurentides
 - Grande région de Québec : planification du transport terrestre et gestion des corridors routiers des routes 138 et 362 dans la MRC de Charlevoix-Est

CONGRÈS 1999

21 et 22 octobre • Trois-Rivières

« 16^e congrès annuel de l'AARQ »

- Le plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
- Le nouveau régime forestier
- La réglementation sur l'abattage des arbres en forêt privée
- Le plan de gestion des matières résiduelles
- Révision du schéma d'aménagement et protection du territoire et des activités agricoles

CONGRÈS 2000

26 et 27 octobre • Sainte-Foy

« 17^e congrès annuel de l'AARQ »

- Arrimage du schéma révisé avec la zone agricole du gouvernement : trucs et astuces !
- Contenu choisi de SAR 2000
- Le nouveau régime forestier
- Règlements de contrôle intérimaire sur le déboisement : les leçons
- Survol de la réforme municipale
- Le Système d'information et de gestion pour l'aménagement du territoire (SIGAT)
- Le dossier des actes réservés de l'Ordre des Urbanistes du Québec

CONGRÈS 2001

25 et 26 octobre • Sainte-Foy

« L'aménagiste : aujourd'hui et demain »

- Les MRC à la carte
- Le portrait rural
- Le portrait urbain
- L'aménagiste : un acteur stratégique de la nouvelle gouvernance territoriale ! Dîner-conférence
- L'aménagiste selon la carte des MRC
- Les modifications à la LPTAA (loi 184)
- Nouvelles responsabilités des MRC

CONGRÈS 2002

24 et 25 octobre • Sainte-Foy

« 19^e congrès annuel de l'AARQ »

- Bilan des règlements de contrôle intérimaire et les orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles
- Captage des eaux souterraines
- Loi sur les pêches
- Impact des changements climatiques sur le milieu physique
- Restauration de la rivière Nicolet et parcours de pêche
- Enquête sur les conditions de travail des membres de l'AARQ
- Rapport du comité sur la réorganisation municipale
- Les recommandations du comité sur la réorganisation municipale

CONGRÈS 2003

23 et 24 octobre • Sainte-Foy

« 20^e congrès annuel de l'AARQ »

- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
- Politique nationale de l'eau
- Énoncé de développement stratégique dans le schéma d'aménagement (projet de Loi 77)
- La politique nationale sur les pylônes d'antennes
- Stratégie de placement : tendances et perspectives pour 2004

Les vingt ans de l'AARQ selon les aménagistes de la première heure

Pour souligner le vingtième anniversaire de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), nous désirons donner la parole aux aménagistes de la première heure qui, suite à la création des MRC au début de la décennie 1980, ont participé activement à l'élaboration de la première génération des schémas d'aménagement.

1- Quels ont été les premiers sujets abordés lors de vos premiers efforts de rédaction du schéma d'aménagement selon les priorités de votre MRC ? Étaient-ils les mêmes que ceux lors des premières rencontres avec les autres aménagistes dans votre entourage ?

Les premiers sujets abordés gravitaient autour du schéma d'aménagement: les étapes de réalisation, la PPA (proposition préliminaire d'aménagement), la PA (proposition d'aménagement), la VD (version définitive) et enfin le schéma. Il faut se rappeler que nous n'avions pas une grande culture de la planification et bien peu d'outils et d'exemples à notre disposition. Le ministère des Affaires municipales assurait la coordination et développait des outils au fur et à mesure, à la lumière des expériences de chacun, mais malheureusement bien souvent après que nous en ayons eu besoin. Par exemple, la fiche technique sur la PPA arrivait après que plusieurs MRC aient adopté cette proposition. Il en était de même de plusieurs autres fiches techniques.

Le regroupement des aménagistes était donc un lieu d'échange d'informations, de pistes et d'idées entourant le travail de réalisation du schéma d'aménagement. Les premiers regroupements se sont faits sur la base de la région administrative, mais plusieurs MRC n'avaient pas encore engagé leur ressource et le besoin d'échanger avec un plus grand nombre de personnes et d'inviter des ressources à apporter certains éclairages et précisions et enfin, l'envie de discuter de ce qui se passait dans les différentes régions ont motivé les rencontres à l'échelle nationale. De plus, nous avions tous ou toutes un confrère ou une consœur de classe qui était dans une autre région et avec qui nous étions en contact.

Quelques premiers schémas d'aménagement ont été rédigés dans le cadre d'expériences-pilotes. Les aspects reliés au développement économique y tenaient une grande place. Aux dires des citoyens, si on ne s'occupait pas du développement d'abord, il n'y aurait plus rien à aménager sur le territoire, et ce, en peu de temps.

2- Quels étaient les moyens financiers, humains et techniques dont vous disposiez pour débiter cette nouvelle vocation ? Quelle était la réaction des élus municipaux lors de vos échanges ?

Au niveau de l'association, les moyens financiers reposaient strictement sur la cotisation des membres. Puis, à un certain moment, nous avons aussi demandé

une subvention au MAM. Nous l'avons négociée en soutenant l'apport que l'organisation faisait dans la préparation des schémas et la formation des aménagistes.

Au niveau des MRC, le MAM nous accordait d'intéressantes subventions de fonctionnement spécifiquement reliées à l'élaboration des schémas d'aménagement, subventions qui ont tombées à l'entrée en vigueur de ces schémas. Malheureusement, elles ne sont pas revenues lors de la révision des schémas d'aménagement.

Les réactions des élus n'étaient pas toutes les mêmes et variaient. Certains étaient très positifs et voyaient favorablement cet échange d'idées et ce réseau de contacts. D'autres, plus méfiants, pensaient à un regroupement « syndical » pour mieux négocier les conditions de travail. Par contre, au niveau de la population dans les milieux ruraux, une fois la confiance établie, l'accueil des MRC était bien reçu, puisqu'elles donnaient du pouvoir aux régions plus petites vis-à-vis l'appareil gouvernemental.

3- Quel chemin a été parcouru dans les discussions portant sur l'aménagement du territoire entre il y a vingt ans et aujourd'hui ?

Il faut se rappeler le contexte dans lequel nous étions au début des années 80, où le Québec n'avait pas grand tradition en urbanisme et en planification. Tout ce que nous avions était ce que nous avions appris sur les bancs de l'école (plusieurs se rappellent le fameux fascicule 5!). Sans prétention, nous pouvons dire que nous innovions et construisions l'histoire de l'aménagement au Québec.

Nous avons la chance d'évoluer sensiblement au même rythme, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Les étapes de révision du schéma varient maintenant énormément d'une MRC à l'autre. Certaines ont terminé et d'autres commencent à peine. Par contre, cela permet une réflexion plus poussée sur des questions de l'heure fondamentales, comme l'occupation du territoire, la ruralité et l'aménagement en milieu rural, le territoire agricole. Je crois que nous avons encore d'importantes réflexions à faire. L'aménagement n'étant pas statique, comme on nous le disait dans les années 80, la réflexion et les discussions doivent évoluer, s'approfondir et se poursuivre.

On peut aussi voir l'évolution de la pratique en se rappelant que dans les années 80, on nous demandait constamment de détacher les préoccupations d'aménagement d'avec celles du développement. Aujourd'hui, on réalise que ces notions sont intrinsèques et ne peuvent se discuter l'une sans l'autre.

André Boisvert

Coordonnateur à l'aménagement

MRC des Pays-d'En-Haut

André Boisvert

Coordonnateur
à l'aménagement

MRC des
Pays-d'En-Haut

Les vingt ans de l'AARQ selon les artisans de l'Association

Pour souligner le vingtième anniversaire de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), nous désirons donner la parole aux artisans de l'incorporation en association de ce nouveau groupe de professionnels de l'aménagement du territoire, suite à la création des MRC au début de la décennie 1980.

1- Quel(s) étai(en)t le(s) but(s) premier(s) de créer cette nouvelle association des aménagistes régionaux?

La première rencontre s'est tenue à Saint-Jean-Port-Joli. Cette incorporation avait été inspirée du regroupement informel des aménagistes des MRC du Bas-St-Laurent. Nous étions tous dans le même bateau, celui de la préparation des schémas d'aménagement. Nous étions en terrain presque vierge, peu d'outils et de modèles à notre disposition, mais nous avions plein de bonne volonté et de détermination à bien réaliser cette tâche et à relever le défi.

Le but premier était de communiquer entre nous l'expertise développée au fur et à mesure dans nos MRC respectives sur l'autel du nouvel urbanisme québécois. Nous visions à nous regrouper afin de partager nos expériences dans le cadre de la réalisation des premiers schémas d'aménagement au Québec. L'expérience était motivante et nous étions tous remplis des idéaux de l'aménagement du territoire.

Nous voulions créer un forum *live* de discussion entre des professionnels isolés, effectuant des tâches similaires. Nous avions un désir de nous épauler, de nous valider professionnellement et de créer une plus grande cohérence en matière d'aménagement à travers les différentes régions du Québec, partager les besoins, les problématiques et surtout les pistes de solution.

Les associations de secrétaires-trésoriers, d'urbanistes ou autres ne répondaient pas aux problématiques vécues par l'élaboration des règlements de contrôle intérimaire ou des schémas d'aménagement. D'ailleurs ces instruments étaient nouveaux et devaient être implantés pour la première fois.

2- Quels souvenirs vous reste-t-il des premières rencontres d'incorporation?

Tout ça a commencé, en 1983, par une rencontre entre une quarantaine d'aménagistes (à peu près 50 % si on exclut les consultants) à Saint-Jean-Port-Joli, dans la MRC de L'Islet. Il y eut une participation massive de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Un comité d'environ 6 personnes a été mis sur pied formé de (sauf erreur) : Gérard Roberge, Céline Soucy, Suzanne Héneault, André Roy, Charles Hamel et Denis Houle. L'association est

formée en 1984, lors de son 1^{er} congrès au Château Bonne Entente à Québec. Céline Soucy est élue présidente et Denis Houle, vice-président.

Les souvenirs sont agréables pour ces gens préoccupés de bien faire et en même temps inquiets de la réaction des élus et des secrétaires-trésoriers. Nous avons d'ailleurs senti une crainte du milieu municipal, particulièrement de l'UMRCQ ; certains préfets y voyaient le prélude à la création d'un syndicat !

3- Quels ont été vos premiers sujets de discussion (que ce soit au niveau des thèmes liés à l'aménagement du territoire ou au niveau associatif) ?

Nos premières discussions visaient à structurer l'association, à regrouper les aménagistes et à se faire reconnaître comme interlocuteurs auprès du gouvernement.

Puis, les questions entourant le contenu du schéma d'aménagement et les étapes de réalisation : les premiers règlements de contrôle intérimaire, les normes minimales, les relations avec le MAM, les relations avec les autres ministères, les contradictions entre les ministères, le développement régional, la notion de conformité, la participation des élus, la consultation de la population, le répertoire des documents produits par les MRC, etc.

4- Comment étaient vos premières relations avec le ministère des Affaires municipales et quel genre de soutien avez-vous reçu ?

Certains de nos amis du MAM étaient inquiets face à un pareil regroupement de type « syndical », alors que d'autres voyaient d'un bon œil nos échanges d'information pour la cause de l'aménagement du territoire puisque cela les aidait aussi à accomplir leur tâche.

Pour d'autres, les relations paraissaient plutôt condescendantes, teintées d'une vision de « grand frère » qui sait quoi faire et qui surveille, alors que les MRC désiraient et étaient autonomes. Lors des expériences pilotes sur la mise en place de la LAU entre 1979 et 1982, nous relevions de l'OPDQ où c'était plutôt « cool ». Aussi, face à la plus grande rigidité du MAM, pour ne pas parler du « mur à mur », les aménagistes se regroupent timidement pour faire valoir une représentation commune à travers l'Association: lobbying, assouplissement des positions et surtout un peu plus de cohérence dans les interventions gouvernementales (cela en faisant ressortir les perles interministérielles).

Pour d'autres aménagistes, les relations avec le MAM étaient bonnes. Toutefois, comme le ministère n'avait aucune expérience en aménagement rural, leur vision des solutions étaient plus urbaines et non rurales. Par ailleurs, la réalisation des schémas se déroulait de façon soutenue et les documents de support du MAM étaient souvent en retard par rapport à où nous étions rendus dans la démarche.

Et même si le ministère des Affaires municipales assurait une certaine coordination, il faut comprendre que les fonctionnaires aussi construisaient l'aménagement au Québec et, sauf les expériences étrangères, ils disposaient de peu de modèles. Ces coordonnateurs ont été des appuis précieux, mais ont fait leurs classes en même temps que les aménagistes.

5- Quelles étaient vos relations avec l'Ordre des urbanistes ? L'Association québécoise d'urbanisme ? et autres associations, s'il y a lieu ?

Durant une certaine période, au début, l'OUQ a voulu englober l'Association des aménagistes régionaux, et ce, même avant sa création. Dès les premières réunions, des représentants de l'Ordre des urbanistes étaient sur place pour nous affilier. Il fallait voir ça. Par la suite, ce fut l'opération charme pour nous recruter individuellement en tant que membre de l'Ordre. Par contre, certains aménagistes rappelaient constamment la différence entre un ordre professionnel rattaché à une profession et l'association des aménagistes, regroupement autour d'une même occupation, d'un même travail.

Du côté de l'AQU, il n'y avait pas beaucoup de contact à l'époque. Quant à l'Association des aménagistes municipaux, du haut de sa quinzaine de membres, elle a également fait des rapprochements pour nous intégrer.

On nous voyait comme des concurrents qui jouaient dans leurs plates-bandes malgré le fait que l'ordre n'avait peu ou pas d'expérience dans l'aménagement rural.

6- Quels souvenirs, heureux et/ou moins heureux, vous restent-ils de cette expérience ?

L'AARQ rassemblait de jeunes professionnels qui avaient un besoin pressant de mettre en commun leur expérience. L'Association a très bien répondu à cette commande, non seulement au niveau provincial, mais également au niveau régional. Faire circuler l'information, pas seulement celle que le MAM filtrait, fut un autre résultat heureux de la création de l'AARQ.

Des gars et des filles qui se prenaient en main pour briser leur isolement, faire avancer leur réflexion et qui avaient peu de moyens pour lancer une association. Le bénévolat et l'engagement de certains auront été le facteur dominant.

J'ai de bons souvenirs des débuts de l'AARQ puisque nous étions des défricheurs (missionnaires !!) dans l'aménagement du territoire et nous avions le feu sacré... L'enthousiasme, la détermination des membres dans la réalisation des premiers schémas d'aménagement. La collégialité et la solidarité entre confrères et consœurs, la bonne volonté de tous.

Cette association m'a permis de mieux accomplir mon travail d'aménagiste. Nous vivions des moments exaltants et la solidarité professionnelle était exemplaire. De solides amitiés ont traversé ces dures années de labeur.





Carole Jutras
Directrice

Direction
de l'aménagement et
du développement local

Ministère
des Affaires municipales
du Sport et du Loisir

Une collaboration fructueuse à poursuivre

Au moment où s'achevait la mise en place des municipalités régionales de comté (MRC) au Québec, l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) voyait le jour. Depuis, l'AARQ a toujours été un partenaire important du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) et particulièrement de la Direction de l'aménagement et du développement local (DADL). Cette collaboration a donné des résultats positifs dans divers domaines de l'aménagement et du développement du territoire :

- en améliorant la connaissance des particularités des milieux et l'expertise des intervenants municipaux et gouvernementaux ;
- en favorisant la réflexion sur les manières d'aborder les nombreuses problématiques à prendre en considération ;
- en permettant de développer et d'améliorer les outils de planification en vue de favoriser une gestion plus efficace et mieux adaptée ;
- en instaurant une plus grande concertation entre les différents paliers d'intervention gouvernementale et municipale.

De plus, cette collaboration a facilité les échanges entre les responsables de l'aide technique à la DADL et les aménagistes des MRC. Elle a ainsi régulièrement permis de trouver des solutions pratiques aux divers problèmes rencontrés en répondant à la fois aux objectifs et attentes du gouvernement et du monde municipal.

Depuis 20 ans, le portrait des MRC a radicalement changé. Le contexte dans lequel elles interviennent s'est diversifié et complexifié. Leurs compétences et responsabilités, ainsi que les questions qu'elles sont appelées à traiter se sont multipliées de façon importante.

Mentionnons entre autres les nouveaux éléments de contenu obligatoires et facultatifs du schéma d'aménagement, l'intégration de la notion de développement durable et les nouvelles orientations gouvernementales à respecter et mettre en œuvre en matière notamment de gestion de l'urbanisation, de protection du territoire et des activités agricoles, de protection de l'environnement et de sécurité publique. Pensons également aux nouvelles responsabilités ayant trait à la planification de la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en matière d'incendie et d'un schéma de sécurité civile, à la gestion des terres publiques intramunicipales, etc. Rappelons finalement les multiples dossiers dans lesquels les MRC sont engagées avec divers partenaires tels le plan d'action local pour l'économie et l'emploi du Centre local de développement (CLD), le plan quinquennal de développement établi par la Conférence des élus (CRE), le plan régional de transport, le plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée, la création de parcs régionaux, le développement des réseaux cyclables, la gestion de l'eau par bassins versants, etc.

Comment répondre aux besoins engendrés par cette évolution, s'adapter aux nouvelles réalités avec lesquelles il faut composer et relever les défis qui se profilent au cours des prochaines années ? Comment trouver les moyens pour que chacune des MRC réussisse à assumer ses multiples mandats adéquatement en se dotant d'une planification territoriale intégrée et d'outils d'intervention performants ? Comment trouver les moyens pour que le MAMSL et les ministères et organismes gouvernementaux apportent un soutien approprié ?

À ce propos, l'enquête entreprise par l'AARQ, avec le soutien du MAMSL, concernant les impacts de la réorganisation municipale et des nouvelles compétences et responsabilités accordées aux MRC sur le travail des aménagistes, devrait nous éclairer sur la situation actuelle, les besoins rencontrés et les enjeux.

Par ailleurs, le MAMSL a entrepris de revoir son organisation et de moderniser les façons de faire en aménagement et en urbanisme pour mieux répondre aux exigences de ce nouvel environnement. Les chantiers amorcés pour moderniser l'instrumentation, pour bonifier les mécanismes d'information et de consultation publique, ainsi que pour adapter et préciser le contenu des orientations gouvernementales, progressent et livrent peu à peu leurs résultats. Le partage des tâches entre la DADL et les Directions régionales du Ministère a également été revu. Les professionnel(le)s des directions régionales assument progressivement la relève des professionnels de la DADL pour effectuer l'assistance technique de première ligne auprès des MRC et la conciliation avec les intervenants gouvernementaux en région, la DADL apportant un soutien complémentaire lorsque requis. D'une part, ce changement permettra d'accroître la présence et l'offre de services du Ministère en région. D'autre part, il permettra de dégager des ressources pour approfondir la connaissance des phénomènes et problématiques, pour bonifier le cadre d'intervention et les façons de faire, ainsi que pour élaborer des formations, guides techniques et documents de vulgarisation contribuant à l'évolution de la pratique professionnelle et à la sensibilisation des élus et de la population aux questions d'aménagement et d'urbanisme.

À cette étape déterminante de changement, il importe de réfléchir et de discuter ensemble des conditions nécessaires à l'accomplissement du rôle des diverses MRC et de leur mission en matière d'aménagement du territoire, ainsi que d'œuvrer à la mise en place de ces conditions. L'AARQ a un rôle majeur à jouer à cet égard, d'autant plus que ses membres sont quotidiennement au cœur de l'action et directement concernés. Pour sa part, le MAMSL entend poursuivre sa collaboration avec l'AARQ pour trouver réponse à ces enjeux et faire progresser le Québec sur la voie du développement durable de toutes ses régions et ses collectivités.



Le passé garant de l'avenir

Petite organisation par le nombre, mais grande par le rôle névralgique que jouent ses membres au sein du monde municipal, l'AARQ a su faire sa marque depuis sa création. Le soussigné est fier de compter parmi ses collaborateurs.

Pour mesurer le chemin parcouru par l'AARQ depuis sa création, il suffit de regarder l'évolution qu'ont connu les MRC ou de comparer le contenu et la portée de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* du début des années 80 avec sa teneur actuelle : combien de professions ont vu leur rôle social aussi démultiplié au cours des 20 dernières années que celle des aménagistes ? Il a bien fallu que l'AARQ s'adapte pour répondre aux besoins toujours nouveaux de ses membres !

Les exemples de succès de l'AARQ sont d'ailleurs nombreux et il y a longtemps qu'elle fait entendre sa voix par divers moyens, notamment sa publication et la présence de ses représentants aux diverses tables de comités (ad hoc ou permanents) où elle siège.

Il faut se rappeler notamment le formidable travail accompli par l'AARQ, il y a maintenant plusieurs années pour améliorer la rédaction des schémas d'aménagement et de développement à l'approche de l'aire de révision des schémas. Elle avait alors constitué une équipe pour réfléchir sur la question et requis les services du soussigné et de M. Roger Martel du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour assurer une formation « en région » sur la question. Dieu que les discussions ont alors été enthousiasmantes...

Il faut se rappeler également l'importance historiquement accordée par l'AARQ à la formation juridique de ses membres : Projet de loi 184 et pouvoirs municipaux d'aménagement en zone agricole provinciale; responsabilités, en matière de gestion des cours d'eau municipaux et rôle des MRC; etc. Ne serait-il pas temps, incidemment de renouer avec cette tradition ? Les récents développements jurisprudentiels fort importants survenus depuis l'année 2002, de même que les toutes récentes bonifications législatives en matière de contenu potentiel des schémas d'aménagement et de leur document complémentaire militent en tout cas certainement en ce sens...

Nul ne sait de quoi l'avenir est fait, et il comporte inévitablement beaucoup d'incertitudes. Mais avec son passé, l'AARQ peut regarder cet avenir avec confiance.

*Daniel Bouchard
Lavery, de Billy*



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS

**Partenaire
du monde municipal**

Québec

Bureau 500
925, chemin St-Louis
Québec QC G1S 1C1
(418) 688-5000

Laval

Bureau 500
3080, boul. Le Carrefour
Laval QC H7T 2R5
(450) 978-8100

Montréal

Bureau 4000
1, Place Ville-Marie
Montréal QC H3B 4M4
(514) 871-1522

Ottawa

Bureau 1810
360, rue Albert
Ottawa ON K1R 7X7
(613) 594-4936

www.laverydebilly.com



Céline Soucy
1983-1984



Denis Houle
1984-1986



Brian Fahey
1986-1987



Louise Audet
1987-1989

Nos présidents 1984-2004



Gaétan Lelièvre
1989-1990



Danielle Joyal
1990-1993



Gilles Piché
1993-1994



Denis Dufour
1994-1996



Dominique Desmet
1996-2001



Steve Otis
2001-2002



Daniel Dufault
2002-...

La revue de l'aménagement régional au Québec

ABONNEMENT ANNUEL : 24,00 \$ + taxes / non-membres.
ISBN 482904 D / ISSN 1189-699X

Note : Les textes publiés dans la présente revue restent la responsabilité de leurs auteurs.

DATE DE TOMBÉE DU PROCHAIN NUMÉRO : Décembre 2004

CONCEPTION, MONTAGE ET IMPRESSION :

Groupe Dorcas et ABC Imprimerie, Lévis.

Les textes doivent être transmis sur support informatique ou par courriel : secretariat@aarq.qc.ca
ou ahc@groupedorcas.com

• TEXTES : Microsoft Word • IMAGES PHOTOS : JPEG, TIF ou EPS en 300 dpi.

PUBLICITÉ

Veuillez communiquer avec le secrétariat au (418) 524-4666.